



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON**

Réunion régulière du Conseil municipal de la paroisse de Packington, tenue au lieu ordinaire des délibérations, le lundi 3 octobre 2016 à 19 h 30 à laquelle étaient présents:

Madame et messieurs les conseillers suivants : Yvan Côté, Anne Pelletier, Alain Thériault et Linda Lévesque formant quorum sous la présidence de M. Émilien Beaulieu, maire

Le secrétaire-trésorier/directeur général assiste également à la réunion.

RS-139-16

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Yvan Côté
et résolu

d'accepter l'ordre du jour tout en laissant le divers ouvert et dont copie est annexée aux archives de la corporation.

RS-140-16

Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Il est proposé par Anne Pelletier
et résolu

que le procès-verbal de la réunion du 6 septembre 2016 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

Conciliation bancaire

La conciliation bancaire démontre un solde au 30 septembre 2016 de 353,963.7 au compte courant et de 114,792.63 au fonds de roulement.

Période de questions

Aucune question

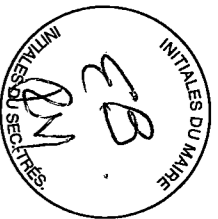
RS-141-16

Approbation des comptes

Il est proposé par Alain Thériault
et résolu

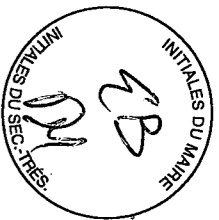
d'accepter les comptes ci-dessous décrits :

1. Petite caisse : Postes Canada	159.60
Épicerie 4 Sous	4.60
Pauline Bossé (ménage)	97.50
Nettoyeur Christine	49.45
Costco : batterie	64.20



No de résolution
ou annotation

Korvette	<u>5.05</u>	380.40
2. Bell Canada :Bibliothèque Municipalité	47.86 192.99	
Cantine	126.17	
Caserne pompier	<u>57.04</u>	328.34
3. Hydro Québec : Chalet communautaire Rue globale	246.87 <u>121.27</u>	368.14
4. Bell Mobilité		19.50
5. BMR (fourniture, toile, corde abrasif)		809.34
6. R.I.D.T		6,342.10
7. Plomberie G.M		113.00
8. Joseph Dumont (compacteur)		459.90
9. - V. Martin & fils (camionnette)		67.41
10. Carrefour du camion R.D.L		97.73
11. Usinage Industriel Dégelis		206.06
12. Excavation Gilles Patoine		5,279.66
13. Pétrole Jacques Larochelle		914.83
14. Déménagement Livre-tout		53.16
15. SADC		275.94
16. Infotech		66.12
17. Pièces Ténis		86.21
18. Roger A. Pelletier		5.69
19. L'Arsenal		60.07
20. Horizon CFVD		160.97
21. Centre Régional de service bibliothèque (étiquettes)		15.64
22. R.I.D.T (vidange fosse septique)		5,472.00
23. Pièces Ténis		123.83
24. Pétrole J. Larochelle		82.44
25. BMR (pompe submersible)		57.45
26. P. Beaulieu (installation compresseur)		759.36
27. Pétrole Irving (propane)		306.59
28. R.I.D.T (vidange fosse septique)		21,546.0
29. Solution Ténis		116.29
30. Macpek : lumière au Del portable		87.37
31. R.I.D.T (vaisselle recyclé remboursé par comité embell.)		66.98
32. Excavation Gilles Patoine (22 voyages MG_20)		1,464.18
33. CRSBP (cartes d'abonnés)		6.21
34. Régis Dumont (frais déplacement cours SIMDUT 201)		80.10
35. APSAM; cours SIMDUT 2015		45.00
36. Sel Warwick; sel à glace en vrac		9,324.15
37. Actuel Conseil (honoraires professionnels trottoirs rue Érablé)		4,440.33
38. Sorties des pompiers 21 août au 16 sept. 2016		180.00
39. Irving Énergie (gaz propane)		447.82
40. Pétroles J. Larochelle (diesel & huile chauffage)		2,170.24
41. MRC de Temiscouata (renouvellement Anti-Virus)		70.79
42. Denis Moreau (frais déplacement)		343.15
43. Électronique Mercier (réparation paget)		117.13
44. Carrosserie Dégelis 2005 inc. (réparer camionnette)		1,668.04



No de résolution
ou annulation

45. RMG Prévention : (harnais de sécurité et graisse)	428.86
46. InforAction (réparation ordinateur)	77.61
47. Petite caisse (timbres, repas employés visite Québec)	245.45
48. Laforest Nova Aqua (honoraires professionnels)	2,809.82
49. Hydro Québec (électricité plage, camping, bureau, caserne)	2,623.65
50. Émilien Beaulieu (frais déplacement)	81.00
51. Énergie & Ressources (avis de mutation)	8.00
52. Servitech : mise à jour rôle	5,511.11
53. Éric Roy (frais déplacement examen pompier)	126.00
54. Jérémie Albert (frais déplacement examen pompier)	126.00
55. Steven Thériault (frais déplacement examen pompier)	81.00
56. Anthony Ouellet (frais déplacement examen pompier)	162.00
57. Hydro-Québec garage & local fermière	287.74
58. Lynda Dumont (conciergerie juin à septembre)	1,197.99
59. L'Arsenal (manteau)	921.23
60. Biologie Aménagement BSL (analyse d'eau)	407.01
61. Pétrole Irving	132.89
62. Réfrigération YP (contrat entretien)	<u>2,683.90</u>
Total	82,996.92

RS-142-16

Cession de l'assiette de l'ancien chemin public sur les parties des lots 1 à 10 rang 6, canton Robinson

Considérant que le Conseil municipal de la paroisse de Packington désire se départir de l'emprise de l'ancienne route sur les parties des lots 1 à 10 Rang 6, canton Robinson;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur les compétences municipales, le Conseil peut aliéner par résolution, y compris à titre gratuit ces terrains;

En conséquence,
il est proposé par Yvan Côté
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington abolisse le chemin public sans désignation cadastrale située sur les parties des
1 à 10 Rang 6, canton Robinson;

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington cède à titre gratuit lesdits terrains aux propriétaires riverains. Cette route est montrée sur le plan officiel du canton de Robinson, signé à Québec le 24 décembre 1917 par Hector Grenier, Arpenteur géomètre.

Les parcelles sont représentées sur le plan préliminaire du cadastre rénové déposé pour la consultation publique le ayant eu lieu les 24 et 25 août 2016 respectivement à Packington et Saint-Marc-du-Lac-Long et représentent les parcelles 4 854 953, 4 855 070, 4 855 071, 4 854 956, 4 854 917 et 4 854 950.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annulation

RS-144-16

Cession de l'assiette de l'ancien chemin public sur les lots 25 A-B, 26 A-B, 27 A-B et 28 A-B rang 8 et le 25 A-B et 26 A rang 7, canton Packington

Considérant que le Conseil municipal de la paroisse de Packington désire se départir de l'emprise de l'ancienne route sur les parties des lots 25 A-B, 26 A-B, 27 A-B et 28 A-B du rang 8 et les parties des lots 25 A-B et 26 A, rang 7, canton Packington sauf et à distraire la partie de l'assiette actuelle de la route du Lac-Jerry actuel;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur les compétences municipales, le Conseil peut aliéner par résolution, y compris à titre gratuit ces terrains;

En conséquence,

Il est proposé par Alain Thériault
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington abolisse le chemin public sans désignation cadastrale situé sur les parties des lots 25 A-B, 26 A-B, 27 A-B, 28 A-B rang 8, canton Packington ainsi que les parties des lots 25 A-B et 26 A rang 7 canton Packington sauf et à distraire les parties de l'emprise de la route actuelle de la route du Lac-Jerry;

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington cède à titre gratuit lesdits terrains aux propriétaires riverains. Ces sections de route sont montées sur le plan officiel du canton de Packington, signé à Québec le 24 décembre 1917 par Hector Grenier Arpenteur géomètre. Les parcelles sont représentées sur le plan préliminaire du cadastre rénové déposé pour la consultation publique ayant eu lieu les 24 et 25 août 2016 respectivement à Packington et Saint-Marc-du-Lac-Long et représentent les parcelles 4 855 693, 4 854 869, 4 855 004, 4 855 003 et 4 855 002.

Adoptée à l'unanimité

RS-144-16

Cession de l'assiette de l'ancien chemin public sur le lots A-1 et A-2 rang 12, canton Packington

Considérant que le Conseil municipal de la paroisse de Packington désire se départir de l'emprise de l'ancienne route sur les parties des lots A-1 et A-2 rang 12, canton Packington;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur les compétences municipales, le Conseil peut aliéner par résolution, y compris à titre gratuit ces terrains;

En conséquence,

il est proposé par Anne Pelletier
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington abolisse le chemin public sans désignation cadastrale situé sur les parties des a-1 et A-2 rang 12, canton Packington;

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington cède à titre gratuit lesdits terrains aux propriétaires riverains. Cette route est montée sur le plan officiel du canton de Packington, signé à Québec le 24 décembre 1917 par Hector Grenier Arpenteur géomètre. Les parcelles sont représentées sur le plan préliminaire du cadastre rénové déposé pour la consultation publique eu lieu les 24 et 25 août



No de résolution
ou annotation

2016 respectivement à Packington et Saint-Marc-du-Lac-Long et représente les parcelles 4 854 836.

Adoptée à l'unanimité

RS-145-16

Cession de l'assiette de l'ancien chemin public sur les parties des lots 23A, 23B, 24A, 24B 28A et 28B rang 9, canton Packington

Considérant que le Conseil municipal de la paroisse de Packington désire se départir de l'emprise de l'ancienne route sur les parties ~~de~~ des lots 23A, 23B, 24A, 24B, 28A et 28B Rang 9, canton Packington;

Considérant qu'en vertu de la Loi sur les compétences municipales, le Conseil peut aliéner par résolution, y compris à titre gratuit ces terrains;

En conséquence,

il est proposé par Linda Levesque
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington abolisse le chemin public sans désignation cadastrale situé sur la partie des lots 23A, 23B, 24A, 24B, 28A et 28B Rang 9, canton Packington;

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington cède à titre gratuit lesdits terrains aux propriétaires riverains. Cette route est montrée sur le plan officiel du canton de Robinson, signé à Québec le 24 décembre 1917 par Hector Grenier, Arpenteur géomètre. Les parcelles sont représentées sur le plan préliminaire du cadastre renové déposé pour la consultation publique ayant eu lieu les 24 et 25 août 2016 respectivement à Packington et Saint-Marc-du-Lac-Long et représentent les parcelles 4 854 972 et 4 854 973.

Adoptée à l'unanimité

RS-146-16

Soumission marquage de la chaussée

Nous avons reçu une soumission concernant les travaux de marquage de la chaussée, il s'agit de la compagnie Perma Ligne, de St-Joseph de Kamouraska au montant de 3,064.17 \$ taxes incluses.

Après délibération,

il est proposé par Linda Levesque
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington retienne la soumission de Perma Ligne pour les travaux de marquage de la chaussée. Comme l'état du lignage est en mauvais état, le conseil est d'avis, s'il est possible pour la compagnie, de réaliser les travaux d'ici le 15 octobre 2016.

Adoptée à l'unanimité

RS-147-16

PAARRM : rapport des travaux subventionnés

Il est proposé par Linda Levesque
et résolu



No de résolution
ou annulation

RS-148-16

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Quellet pour un montant subventionné de 15,000.\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin Quellet dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité

Programme d'aide financière pour la formation des pompiers

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu' en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

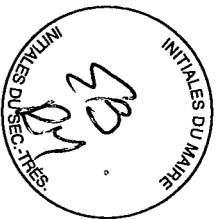
Attendu que la municipalité de Packington désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Packington prévoit la formation d'un pompier pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Témiscouata en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Anne Pelletier
et résolu

de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers



RS-149-16

volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Temiscouata

Adoptée à l'unanimité

Résultat de l'ouverture des soumissions pour la vente du 35 Principale

Nous avons reçu une soumission concernant la vente du 35 Principale. La soumission est non conforme, car la soumission est inférieure au prix minimum demandé.

Il est proposé par Alain Thériault
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington retourne en soumission publique aux mêmes conditions, mais en l'affichant dans le journal Info Dimanche, le journal municipal et sur notre page Facebook.

Adoptée à l'unanimité

RS-150-16

Élection au siège numéro 5 : rapport dépenses

La procédure pour la confection de la liste électorale et la mise en nomination pour le remplacement au siège numéro 5 a engendré des dépenses de 275.12 \$.

Après délibération,
il est proposé par Alain Thériault
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington accepte le rapport des dépenses pour l'élection partielle.

Adoptée à l'unanimité

RS-151-16

TECO 2014-2018 Révisé

Attendu que :

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECO) pour les années 2014 à 2018;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par Yvan Côté
et résolu

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;



No de résolution
ou annotation

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

La municipalité s'engage à atteindre le seul minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation des travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés vérifiables et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée à l'unanimité

RS-152-16

Camping Québec

Il est proposé par Alain Thériault
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington adhère au programme avantages membre contrat 2017 pour accorder aux membres de la Fédération québécoise de camping et caravanning une réduction de 10% le prix journalier d'un emplacement voyageur, valide pour la saison 2017 à l'exclusion des week-ends de 3 jours (feriés) et des vacances de la construction (21 juillet au 6 août 2017). De repousser l'heure de départ jusqu'à 19 heures dans les circonstances suivantes : séjour minimum de deux nuits consécutives et arrivées après 15 heures au début du séjour. Avec les mêmes exclusions que le forfait précédent.

Adoptée à l'unanimité

RS-153-16

Sûreté du Québec

Il est proposé par Yvan Côté
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise le deuxième versement de la contribution à la Sûreté du Québec au montant de 19,884.\$.

Adoptée à l'unanimité

RS-154-16

Prix de location des terrains de camping en 2017

Les membres du conseil conviennent de discuter de ce sujet lors d'une prochaine plénière.

Commission des Loisirs : Versement contribution

Il est proposé par Alain Thériault
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise le versement de la contribution 2016 de 5,000.\$ à la Commission des Loisirs.

Adoptée à l'unanimité

Compte-rendu de diverses réunions

M. le maire donne le compte-rendu des différentes réunions qu'il a assisté durant le dernier mois.

Divers

RS-155-16

Chambre de commerce du Témiscouata

Il est proposé par Alain Thériault
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington renouvelle son adhésion comme membre de la Chambre de commerce du Témiscouata au montant de 200.\$

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

- Une contribuable demande d'installer une rampe pour l'entrée du parc pour permettre aux Aînés d'avoir plus facilement accès aux jeux de pétanque.
- Un contribuable demande des explications concernant le gel de la réforme cadastrale.

Levée de l'assemblée

À 20 h 30, M. Émilien Beaulieu, maire propose la levée de l'assemblée.

